



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°42

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRIEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le financement du programme pluriannuel de rénovation du parc d'éclairage public

Monsieur le Maire expose :

En 2021, la commune de Tulle a confié à la société INEO Réseaux Centre – Agence de Tulle une mission de diagnostic de son éclairage public.

Il en ressort que la commune dispose d'un parc d'éclairage public composé d'environ 3900 points lumineux, dont seulement 14 % équipés en technologie LED.

L'étude met également en évidence un état de vétusté important des installations :

- 66 % des luminaires présentent un état moyen à vétuste ;
- 5 % du parc est encore constitué d'équipements très anciens (ballons fluorescents, lampes sodium basse pression, etc.) ;
- 70 % des armoires de commande sont considérées comme vétustes ou en état moyen.

Le coût annuel moyen de consommation énergétique s'élevait alors à environ 390 000 € TTC (sur la base de 0.25€ TTC du kWh).

Face à ce constat, des travaux ont été réalisés ces dernières années rue Pierre Larenaudie, zone de la Solane, Chandou, rue du Dr Ramon, rue du Dr Valette.

Il n'en reste pas moins qu'une part importante des équipements nécessite aujourd'hui un renouvellement afin de garantir la sécurité des usagers et la maîtrise durable des dépenses énergétiques.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de développement durable, la municipalité souhaite engager un programme ambitieux de rénovation de l'ensemble de son parc d'éclairage public avec la volonté de moderniser les installations existantes par le remplacement des équipements les plus anciens et les plus énergivores.

Le projet prévoit notamment :

- la généralisation de la technologie LED ;
- la possibilité technique de gérer l'abaissement de puissance jusqu'à 50% sur les secteurs sans coupure et l'extinction avec l'installation d'horloges astronomiques sur tout le parc.

Cette opération permettra :

- d'améliorer la qualité de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal ;
- de réduire significativement les consommations énergétiques, avec une baisse estimée de 67 %, soit un passage de 1 572 000 kWh à 524 000 kWh par an et une économie annuelle estimée à 260 000 € HT sur les dépenses d'énergie ;
- de diminuer les coûts de maintenance d'environ 20 000 € HT par an ;
- de limiter les nuisances liées à la pollution lumineuse en se conformant aux prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Description de l'opération

La rénovation proposée porte sur environ 3 380 points lumineux.

La réalisation des travaux est envisagée selon la répartition suivante :

1-Réalisation par entreprise (80%)

La Ville dispose d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise INEO pour les travaux et la maintenance de l'éclairage public (marché n°2023-18/TVX/VILLE).

La part confiée à l'entreprise représenterait environ 2 700 points lumineux, pour un montant estimatif de 1 545 000 € HT, sous réserve de validation par un devis actualisé.

L'entreprise assurerait également les études d'exécution ainsi que l'établissement des dossiers des ouvrages exécutés (DOE), sous réserve de confirmation par l'entreprise.

Calendrier prévisionnel :

Le délai de réalisation est estimé à 16 mois.

L'opération pourrait être réalisée en deux tranches :

- Tranche 1 – 2026 / 2027 - correspondant à la période initiale de l'accord-cadre (*montant maximum : 1 138 000 € HT*)

- Tranche 2 – 2027 / 2028 - correspondant à la période de reconduction (*montant maximum : 500 000 € HT*)

Les crédits correspondants seront inscrits au BP.

2- Réalisation en régie municipale (20%)

Les services techniques pourraient assurer la dépose et la pose d'environ 680 luminaires.

Le coût prévisionnel des fournitures est estimé à 210 000 € HT. Afin de respecter les dispositions du Code de la commande publique, une consultation devra être lancée pour la fourniture du matériel sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la rénovation du parc d'éclairage public de la commune pour un montant estimé à 1 755 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX

Transmis au Contrôle de Légalité le : - 2 JUIL. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : - 2 JUIL. 2026

D42 - 24062026



A Tulle, le - 2 JUL. 2026

Plan de financement

Rénovation du parc d'éclairage public (Tranche 1)

Partenaires	Financement	%
Département	150 000,00 €	30,00%
Part Ville	350 000,00 €	70,00%
Total HT	500 000,00 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le - 2 JUL. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que le parc d'éclairage public, concerné par les travaux de rénovation, pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.





A Tulle, le - 2 JUL. 2026

<u>Demande de subvention</u> <u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Rénovation du parc d'éclairage public (Tranche 1)	600 000,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €	30,00%	2ème semestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.



Rénovation du parc d'éclairage public

Note de présentation

En 2021, la commune de Tulle a confié à la société INEO Réseaux Centre – Agence de Tulle une mission de diagnostic de son éclairage public.

Il en ressort que la commune dispose d'un parc d'éclairage public composé d'environ 3900 points lumineux, dont seulement 14 % équipés en technologie LED.

L'étude met également en évidence un état de vétusté important des installations :

- 66 % des luminaires présentent un état moyen à vétuste ;
- 5 % du parc est encore constitué d'équipements très anciens (ballons fluorescents, lampes sodium basse pression, etc.) ;
- 70 % des armoires de commande sont considérées comme vétustes ou en état moyen.

Le coût annuel moyen de consommation énergétique s'élevait alors à environ 390 000 € TTC (*sur la base de 0.25€ TTC du kWh*).

Face à ce constat, des travaux ont été réalisés ces dernières années : rue Pierre Larenaudie, zone de la Solane, Chandou, rue du Dr Ramon, rue du Dr Valette (*en partie*) ...

Il n'en reste pas moins qu'une part importante des équipements nécessite aujourd'hui un renouvellement afin de garantir la sécurité des usagers et la maîtrise durable des dépenses énergétiques.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de développement durable, la municipalité souhaite engager un programme ambitieux de rénovation de l'ensemble de son parc d'éclairage public avec la volonté de moderniser les installations existantes par le remplacement des équipements les plus anciens et les plus énergivores.

Le projet prévoit notamment :

- la généralisation de la technologie LED ;
- la possibilité technique de gérer l'abaissement de puissance jusqu'à 50% sur les secteurs sans coupure et l'extinction avec l'installation d'horloges astronomiques sur tout le parc.

Cette opération permettra :

- d'améliorer la qualité de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal ;
- de réduire significativement les consommations énergétiques, avec une baisse estimée de 67 %, soit un passage de 1 572 000 kWh à 524 000 kWh par an et une économie annuelle estimée à 260 000 € HT sur les dépenses d'énergie ;
- de diminuer les coûts de maintenance d'environ 20 000 € HT par an ;
- de limiter les nuisances liées à la pollution lumineuse en se conformant aux prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Contractualisation départementale 2026

Annexe au dossier de demande de subvention : réalisation technique et financière

❖ Rappel

Les projets contractualisés doivent être proposés à la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour cela, les éléments suivants doivent être fournis :

- La délibération de la collectivité
- Le dossier technique et financier de l'opération contractualisée
- L'acte d'engagement ou le devis signé par l'entreprise retenue et le maître d'ouvrage
- La présente annexe précisant le calendrier de réalisation du projet, et les dates de demande de versement de l'aide départementale.

❖ Réalisation technique et financière

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Libellé projet : Rénovation du parc d'éclairage public (Tranche 1)

Dates de réalisation :

- Notification d'attribution du marché : 2^{ème} semestre 2026
- Réalisation technique : 2^{ème} semestre 2026
- Demande(s) de versement(s) de l'aide départementale :
 - 50 % au 4^{ème} trimestre 2026 soit 75 000 € au titre de l'acompte 1
 - 50 % au 1^{er} semestre 2027 soit 75 000 € au titre de l'acompte 2 et solde